**Comptes administratifs 2022 des établissements de l'aide sociale à l'enfance dotés d’un budget annexe (instruction budgétaire et comptable M22).**

**Présentation synthétique (art. L 3313-1 CGCT)**

1. **La Pouponnière**

Le compte administratif de l’exercice 2022 est le suivant :

Dépenses Recettes

13,14 M€ 12,14 M€





# Dépenses d’exploitation

En 2022, les dépenses se sont établies à 12,42 M€ (contre 11,64 M€ en 2021) dont 11,67 M€ de dépenses réelles (90,87 % pour les dépenses de personnel, 3,62 % pour les dépenses de structure et 3,62 % pour l’exploitation courante de l’établissement hors dotations aux amortissements).

Les dépenses d’ordre sont de 749 k€ et correspondent à la dotation aux amortissements des immobilisations.

# Recettes d’exploitation

Les recettes de la section d’exploitation représentent un montant de 11,33 M€.

Elles se décomposent en 11,19 M€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé et prix de journée facturés aux autres départements), 121 k€ de produits relatifs à l’exploitation et 23 k€ de produits financiers.

# Dépenses d’investissement

Les dépenses d’investissement se sont élevées à 720 k€, composées exclusivement d’immobilisations corporelles.

# Recettes d’investissement

Les recettes, d’un montant total de 806 k€, sont composées de 57 k€ de recettes réelles qui correspondent au fonds de compensation pour la TVA. Les recettes d’ordre correspondent aux dotations aux amortissements (749 k€).

# Résultat de clôture et affectation du résultat

De manière synthétique, le compte administratif 2022 de la Pouponnière se présente de la manière suivante :



L’excédent cumulé d’investissement de l’exercice 2022 de 2 499 455,09 €sera repris à la DM1 2023 (compte 001).

L’excédent cumulé de fonctionnement de l’exercice 2022 de 401 996,19 € sera repris au budget primitif 2024 (compte 002).

1. **Le Centre Maternel**

Le compte administratif de l’exercice 2022 est le suivant :

Dépenses Recettes

3,72 M€ 4,18 M€

 



# Dépenses d’exploitation

En 2022, les dépenses se sont établies à 3,44 M€ (contre 3,40 M€ en 2021) dont 3,1 M€ de dépenses réelles (88,07 % pour les dépenses de personnel, 9,32 % pour l’exploitation courante de l’établissement et 2,61 % pour les dépenses de structure).

Les dépenses d’ordre sont de 340 k€ et correspondent à la dotation aux amortissements des immobilisations.

# Recettes d’exploitation

Les recettes de la section d’exploitation représentent un montant de
3,81 M€. Elles se décomposent en 3,72 M€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé), 68 k€ de produits relatifs à l’exploitation et 22 k€ de produits financiers.

# Dépenses d’investissement

Les dépenses d’investissement se sont élevées à 275 k€, composées presque essentiellement d’immobilisations corporelles.

# Recettes d’investissement

Les recettes, d’un montant total de 371 k€, sont composées d’une part de 21 k€ de recettes réelles uniquement constituées par le fonds de compensation pour la TVA et d’autre part de recettes d’ordre correspondant aux dotations aux amortissements (340 k€).

#  Résultat de clôture et affectation du résultat

De manière synthétique, le compte administratif 2022 du Centre Maternel se présente de la manière suivante :



L’excédent cumulé d’investissement de l’exercice 2022 de 2 391 805,48 € sera repris à la DM1 2023 (compte 001).

L’excédent cumulé de fonctionnement de l’exercice 2022 de 363 116,96 € sera repris au budget primitif 2024 (compte 002).

1. **La Cité de l’Enfance**

Le compte administratif de l’exercice 2022 est le suivant :

Dépenses Recettes

7,77 M€ 8,45 M€





# Dépenses d’exploitation

En 2022, les dépenses se sont établies à 7,51 M€ (contre 7,13 M€ en 2021) dont 6,89 M€ de dépenses réelles (84,83 % pour les dépenses de personnel, 9,76 % pour l’exploitation courante de l’établissement et 5,41 % pour les dépenses de structure).

Les dépenses d’ordre sont de 615 k€ et correspondent à la dotation aux amortissements des immobilisations.

# Recettes d’exploitation

Les recettes de la section d’exploitation représentent un montant de
7,80 M€.

Elles se décomposent en 7,66 M€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé), 53 k€ de produits relatifs à l’exploitation et 86 k€ de produits financiers.

# Dépenses d’investissement

Les dépenses d’investissement se sont élevées à 258 k€, composés uniquement d’immobilisations corporelles.

# Recettes d’investissement

Les recettes, d’un montant total de 643 k€, sont composées de 29 k€ de recettes réelles (essentiellement du fonds de compensation pour la TVA) et des recettes d’ordre qui correspondent aux dotations aux amortissements (615 k€).

# Résultat de clôture et affectation du résultat

De manière synthétique, le compte administratif 2022 de la Cité de l’Enfance (hors excédent reporté) se présente de la manière suivante :



L’excédent d’investissement de l’exercice 2022 de 5 497 556,04 €sera repris à la DM1 2023 (compte 001).

L’excédent de fonctionnement de l’exercice 2022 de 695 811,72 € sera repris au budget primitif 2024 (compte 002).